

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2023_218

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 septembre 2023, conformément à la loi.

OBJET :

COMMISSION 4 -
FINANCES - RESSOURCES
HUMAINES -
MUTUALISATION - VOIRIE
- BATIMENTS -
ECLAIRAGE PUBLIC

RESSOURCES HUMAINES

*Modification du tableau
des effectifs*

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 39
Procurations : 7

Nombre de votants : 46

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Stéphanie DUFERMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Pascale DEBODE, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Guillaume FLUET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Yves LEFEBVRE, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Cathy POIDEVIN, procuration à Marie CIETERS
Patrick LEMAIRE, procuration à Philippe DELCOURT
Isabelle LEMOINE, procuration à Bernadette SION
Carine GAU, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCAK, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY

Absents excusés :

Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, Michel MAILLARD, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 septembre 2023

Délibération CC_2023_218

**COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE -
BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la Délibération CC_2023_124 du Conseil communautaire en date du 15 mai 2023 ;

Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 14 septembre 2023.

Une modification du tableau des effectifs est nécessaire afin de préciser la possibilité de recourir à des contrats à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire pour un poste d'instructeur des autorisations du droit des sols ainsi que la création de trois postes non permanents (contrat de projet) de chargé de mission économie circulaire/éco-conception, de médiateur accompagnement vers l'emploi temps non complet 28 heures/semaine, de chargé de communication requalification du site AGFA à temps non complet 14 heures/semaine.

Le détail des modifications du tableau des effectifs est joint en annexe de la délibération.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS) :

- ***De modifier le tableau des effectifs conformément à l'annexe ci-jointe.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY
Signé électroniquement par: Luc FOUTRY
Date de signature: 27/09/2023
Qualité: PRESIDENT

Pour extrait conforme,
Pour le Président empêché,
par délégation la 1ère Vice-présidente

Luc FOUTRY

Tableau des effectifs

Emplois permanents :

	Postes ouverts avant modification	Pourvus	Création / suppression
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services	1	0	0
Directeur Général Adjoint	3	3	0
Filière Administrative			
Administrateur Hors Classe Territorial	1	0	0
Administrateur Territorial	1	0	0
Attaché hors classe	2	2	0
Directeur Territorial	1	0	0
Attaché principal	5	3	0
Attaché temps complet	21	19	0
Attaché temps non complet 25 h	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	1	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6	5	0
Rédacteur	14	11	(+1)
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	9	6	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe TNC 30H	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	11	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe TNC 30H	1	0	0
Adjoint administratif	11	8	0
Adjoint administratif TNC 21H	1	1	0
Filière Technique			
Ingénieur chef	1	0	0
Ingénieur hors classe	2	0	0
Ingénieur principal	4	4	0
Ingénieur	7	2	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	4	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	1	0
Technicien	4	3	0
Agent de maîtrise	3	3	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9	4	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 10h	1	1	0
Adjoint technique à temps complet	19	16	0
Adjoint technique à temps non complet 17h30	1	1	0
Filière Médico-sociale			
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Moniteur éducateur et intervenant familial TNC 17H30	1	0	0
Assistant socio-éducatif	2	2	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Agent social à temps non complet 28h	1	1	0

Agent social à temps non complet 17h30	1		
Filière Animation			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	3	1	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Animateur	6	3	0
Animateur TNC 28H	1	1	0
Animateur TNC 17H30	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	10	6	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17H30	1	0	0
Adjoint d'animation à temps complet	7	4	0
Adjoint d'animation à temps non complet 28h	1	1	0
Adjoint d'animation à temps non complet 17h30	6	4	0
Filière Culturelle			
Bibliothécaire principal TNC 28H	1	1	0
Bibliothécaire	1	0	0
Bibliothécaire TNC 28H	2	1	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe à temps non complet 28h	2	2	0
Filière Sportive			
Conseillers territoriaux des APS	2	1	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Educateur APS	4	3	0

Emplois non permanents :

	Postes ouverts avant modification	pourvus	création ou suppression
Filière Administrative			
Attaché	6	4	(+2)
Rédacteur	6	3	(+1)
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	1	
Adjoint administratif	4	0	
Filière Technique			
Ingénieur en chef	1	1	
Ingénieur	5	3	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Technicien	1	0	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	0	

Adjoint technique	12		
Filière Animation			
Animateur	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	21	12	
Adjoint d'animation	200	138	
Filière Culturelle			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	0	
Filière Médico-sociale			
Moniteur-éducateur et intervenant familial	2 dont 1 TNC 17H30	0	
Filière Sportive			
Educateur des activités physiques et sportives	2	0	
Contrat de droit privé			
Contrat engagement éducatif	800	0	
Contrats apprentissage	4	2	

Il est précisé, la création :

- Un poste permanent au grade de rédacteur territorial dans le cadre d'un métier d'instructeur ADS (h/f). Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Assurer le suivi administratif et technique des dossiers de demandes d'autorisations du droit des sols :
 - Gérer les délais à chaque étape de l'instruction ;
 - Rédiger des courriers et arrêtés ;
 - Vérifier la complétude des dossiers d'instruction ;
 - Lire des plans de zonage et de servitudes cartographiques ;
 - Appliquer les règlements d'urbanisme opposable à chaque dossier.

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-8-2° et L332-9 du Code Général de la fonction publique (ex-article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur territorial et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.

- Un poste non permanent de chargé de mission communication sur la requalification du site AGFA (h/f) à temps non complet 14 heures / semaine. Cet emploi est créé en lien avec la requalification du site sur le bâtiment de la coulée (la Cité de la bière ou un autre projet à définir). Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Etablir, en lien avec la cheffe de service, les axes du plan de communication sur la mise en œuvre des projets AGFA et notamment du bâtiment de la coulée (Cité de la Bière) ;

- Participer à la définition des actions de communication à mener en fonction des orientations politiques ;
- Participer à la création d'un « marqueur » territorial fort autour de ces projets en développant et promouvant l'image d'Agfa et de la « potentielle » Cité de la bière, à travers différents formats de communication (réseaux sociaux, communiqués, sites internet, dossiers de presse...);
- Elaborer un visuel, une charte graphique « cité de la bière » ;
- S'assurer de la cohérence d'utilisation et de la diffusion de la charte graphique dédiée aux projets ;
- Animer un réseau de partenaires autour du projet potentiel de la cité de la bière ;
- Organiser les événements, conférences et rencontres autour du projet Agfa et potentiellement de la Cité de la Bière ;
- Développer la communication numérique du projet Agfa et de la Cité de la Bière ;

Au vu des missions identifiées, ce poste sera occupé par un agent contractuel Attaché recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 6 ans sur la base des articles L332-24, L332-25 et L332-26 du Code Général de la fonction publique (ex Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-11). Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.

- Un poste non permanent de chargé de mission Economie Circulaire / Eco-conception, Projet « Interreg CEO » (h/f). Cet emploi est créé en lien projet Interreg Mer du Nord Circular Economy Office (CEO), Bureau de l'Economie Circulaire.

Les principales missions confiées seront les suivantes :

- Piloter le projet CEO : organiser les activités localement, recruter et suivre les prestataires, participer aux travaux des partenaires, effectuer le reporting du projet selon les standards Interreg ;
- Assurer le volet administratif et financier du projet : suivre le budget, effectuer les dossiers de financement... ;
- Accompagner les entreprises de la Pévèle Carembault vers l'économie circulaire : conseiller les entreprises, les orienter vers des dispositifs, suivre les projets, le budget et assurer le reporting auprès des financeurs.

Au vu des missions identifiées, ce poste sera occupé par un agent contractuel Attaché recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 3 ans sur la base des articles L332-24, L332-25 et L332-26 du Code Général de la fonction publique (ex Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-11). Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.

- Un poste non permanent de médiateur accompagnement vers l'emploi à temps non complet 28 heures/semaine (h/f). Cet emploi est créé en lien avec le projet 2022/2025 Insertion et emploi intitulé « parcours intégré » en partenariat avec le Département du Nord.

Les principales missions confiées seront les suivantes :

- Accompagner les allocataires dans leur parcours vers l'emploi ;
- Alimenter le Portail emploi Pévèle Carembault ;
- Développer et animer le réseau des acteurs insertion du territoire.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 059-200041960-20230927-CC_2023_218-DE



Au vu des missions identifiées, ce poste sera occupé par un agent contractuel à durée déterminée pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 2 ans sur la base des articles L332-24, L332-25 et L332-26 du Code Général de la fonction publique (ex Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-11). Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Ce poste pourra percevoir du régime indemnitaire (RIFSEEP) conformément au protocole salarial de Pévèle Carembault.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2023_218
Objet :	Modification du tableau des effectifs
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200041960-20230927-CC_2023_218-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20230927-CC_2023_218-DE-1-1_0.xml	text/xml	990 o
Document principal (Délibération) Nom original : acte.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230927-CC_2023_218-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	145 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : tableau effectifs octobre 2023.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20230927-CC_2023_218-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	54.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	27 septembre 2023 à	Dépôt dans un état d'attente
Posté	27 septembre 2023 à 11h49min58s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Marjorie
En attente de transmission	27 septembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 septembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 septembre 2023 à	

11h55min28s

Reçu par le MI le 2023-09-27

